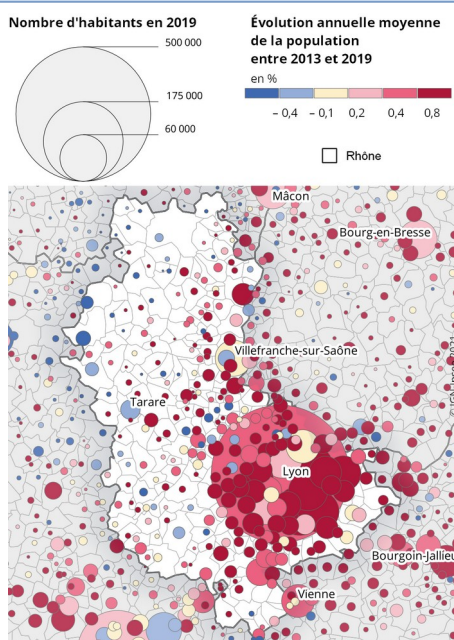


Communiqué de presse

L'Insee Auvergne-Rhône-Alpes publie les populations légales de toutes les communes de la région

Département du Rhône : 1 875 747 habitants

Une population qui continue d'augmenter à un rythme soutenu, centrée autour de Lyon et portée par les naissances



Chiffres-clés



	Rhône	Région
Population au 1 ^{er} janvier 2019	1 875 747	8 042 936
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,9 %	+ 0,6 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,7 %	+ 0,3 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,1 %	+ 0,3 %
Taux de croissance annuel moyen 2008-2013	+ 1,0 %	+ 0,8 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,8 %	+ 0,4 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,2 %	+ 0,3 %

	Métropole de Lyon	Conseil départemental du Rhône
Population au 1 ^{er} janvier 2019	1 411 571	464 176
Taux de croissance annuel moyen 2013-2019	+ 0,9 %	+ 0,8 %
<i>Solde naturel</i>	+ 0,8 %	+ 0,4 %
<i>Solde migratoire</i>	+ 0,1 %	+ 0,4 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

Les 5 communes les plus peuplées

Commune	Population		
	2008	2013	2019
Lyon	474 946	500 715	522 969
Villeurbanne	141 106	147 192	152 212
Vénissieux	57 629	61 636	67 285
Vaulx-en-Velin	40 373	44 087	52 795
Saint-Priest	41 460	42 950	46 927

Source : Insee, Recensements de la population 2008, 2013 et 2019

Les 5 communes en plus forte croissance parmi les communes de plus de 5 000 habitants

Commune	Population 2019	Évolution 2013-2019		
		Ensemble	Solde naturel	Solde migratoire
Sathonay-Camp	6 497	+ 5,5 %	+ 0,8 %	+ 4,7 %
Lentilly	6 480	+ 3,4 %	+ 0,3 %	+ 3,1 %
Vaulx-en-Velin	52 795	+ 3,0 %	+ 1,6 %	+ 1,5 %
Vaugneray	6 080	+ 2,6 %	+ 0,1 %	+ 2,5 %
Anse	7 538	+ 2,3 %	+ 0,5 %	+ 1,7 %

Source : Insee, Recensements de la population 2013 et 2019

Note méthodologique

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2013-2019) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2013-2019) et une période de cinq ans (2008-2013) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire et du solde naturel sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle.

**Retrouvez les populations légales
de toutes les communes de France
ainsi que leurs évolutions sur insee.fr**

Contact presse

Nathalie Camus
04 78 63 26 96
dr69-sed-conseil-media@insee.fr